CHERS MÉDECINS,
MÉDECINS JUNIORS
ET ÉTUDIANTS EN MÉDECINE

Ville d'Oye-Plage

NOUS VOUS INVITONS À VENIR EXERCER CHEZ NOUS !

Oye-Plage, commune en développement de 5 800 habitants, est idéalement située au coeur naturel de la Côte d'Opale. À 15 min de Calais, 30 min de Dunkerque et de Boulogne-sur-Mer, 20 min de la gare TGV Calais-Frethun (Lille en 30 min et Paris en 1h30)

5 BONNES RAISONS

POUR VOUS INSTALLER À OYE-PLAGE

1. DES AIDES COMMUNALES DIVERSES À L'INSTALLATION
2. DES AIDES DE L'ARS : ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE
3. UNE COMMUNE LITTORALE, BALNÉAIRE ET NATURELLE
4. DES SERVICES MULTIPLES À LA POPULATION
5. UNE OFFRE MÉDICALE ET PARA MÉDICALE VARIÉE

PRENONS RENDEZ-VOUS

Mireille RIQUEMBOURG,
Première adjointe, adjointe à la santé :
06 40 75 33 71 / mireille.riquembourg@oye-plage.fr

Teddy LAUBY, directeur général des services :
06 40 75 01 38 / teddy-lauby@oye-plage.fr

DISPOSITIF COMMUNAL D'AIDE À L'INSTALLATION DES MÉDECINS LIBÉRAUX

PRIME D'INSTALLATION POUR LES MÉDECINS GÉNÉRALISTES

- S'INSTALLANT SUR LA COMMUNE POUR LEUR 1ÈRE INSTALLATION EN LIBÉRAL
- 20 000€ VERSÉS EN 1 FOIS APRÈS SIGNATURE D'UNE CONVENTION
- 10 000€ EN CAS D'OBTENTION D'UN BAIL (ESPACE SANTÉ MADELEINE BRÈS)
- ENGAGEMENT D'UNE DURÉE DE 5 ANS

BAIL AU SEIN DU CENTRE MÉDICAL MADELEINE BRES

- POUR LES MÉDECINS GÉNÉRALISTES EN PRIORITÉ S'INSTALLANT EN EXERCICE LIBÉRAL
- LOYER MENSUEL DE 300€ PAR MÉDECIN INCLUANT LES FLUIDES (EAU, GAZ, ÉLECTRICITÉ)
- BAIL D'UNE DURÉE DE 5 ANS (POSSIBILITÉ POUR LE PROFESSIONNEL DE CONSERVER L'USAGE DU CABINET MÉDICAL POUR MAINTENIR SON ACTIVITÉ AU PRIX DU MARCHÉ)

LOCATION D'UN MEUBLÉ DE 3 CHAMBRES

- POUR LES ÉTUDIANTS EN MÉDECINE RÉALISANT UN STAGE CHEZ UN MÉDECIN GÉNÉRALISTE EXERÇANT SUR LA COMMUNE OU LES MÉDECINS REMPLAÇANTS OU STAGIAIRES À L'HÔPITAL DE CALAIS
- LOCATION À HAUTEUR DE 200€ PAR MOIS, PAR ÉTUDIANT, PENDANT TOUTE LA DURÉE DE LEUR STAGE OU DE LEUR REMPLACEMENT DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES, INCLUANT LES FLUIDES

BOURSE COMMUNAL POUR LES ÉTUDIANTS ANSÉRIENS INSCRITS EN FACULTÉ DE MÉDECINE GÉNÉRALE

- DU 1ER SEMESTRE DE LA 2E ANNÉE À LA FIN DU 2E SEMESTRE DE LA 5E ANNÉE D'ÉTUDE
- 1 000€ PAR AN DANS LA LIMITE DE 5 ÉTUDIANTS ACCOMPAGNÉS
- ENGAGEMENT À EXERCER SUR LA COMMUNE PENDANT 5 ANS À L'ISSUE DE L'OBTENTION DU DIPLÔME